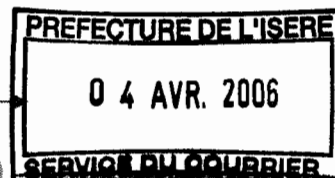


Etablissement **Public Foncier Local** de la **Région Grenobloise**



Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration Séance du 30 mars 2006

Le trente mars deux mil six à dix huit heures, le conseil d'administration de l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise EPFL RG s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de monsieur Didier MIGAUD, président de l'EPFL RG.

Nombre de membres en exercice : 44

Au titre de Grenoble Alpes Métropole

- Titulaires présents :

Mmes et MM. AVRILLIER, BECHET, BETTO, BOULARD, COIGNE, DESCHAMPS, DIAZ, ISSINDOU, KAMOWSKI, LOPPE, MIGAUD, REMANDE, REPELLIN, SAVIN, TARDY, UHRY.

- Suppléants présents :

MM. AMPHOUX, BEAUGRAND, CHIRON, LACHAT, LACROIX, JULIOT, JULLIEN.

- Absents ayant donné pouvoir :

Mme et MM. DESTOT pouvoir à MIGAUD, OLLIVIER pouvoir à REMANDE, POIRIER pouvoir à COIGNE, PROBY pouvoir à ISSINDOU, ROUGEMONT pouvoir à DESCHAMPS à compter de 19h40, ROUX pouvoir à KAMOWSKI à compter de 19h30, VIAL pouvoir à BOULARD, VICARIO pouvoir à SAVIN.

Au titre du Conseil Général de l'Isère

- Titulaires présents :

MM. ARIAS à compter de 19h15, BAIETTO et MICOUD.

- Suppléant présent :

M. DESCOURS.

- Absents ayant donné pouvoir :

MM. BESCHER pouvoir à BAIETTO, VETTE pouvoir à MICOUD.

Au titre du Conseil Régional Rhône-Alpes

- Titulaires présents :

Mme NOVELLI et MM. GIRARD et SAFAR.

- Suppléant présent :

M. BACHIR-CHERIF.

- Absents ayant donné pouvoir :

MM. GRASSET pouvoir à NOVELLI, VOIR pouvoir à SAFAR.

Au titre des communes membres

- Titulaire présent :

M. CARACACHE Commune de Le Sappey en Chartreuse

Monsieur Stéphane JULIOT a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion de la commune de SAINT THEOFFREY à l'EPFL.RG

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 03 février 2006, la commune de SAINT THEOFFREY a demandé son adhésion à l'établissement public foncier local de la région grenobloise.

A l'occasion de la mise à jour de ses statuts en 2005, l'établissement public foncier a confirmé l'objectif d'ouvrir son territoire d'intervention au-delà de son périmètre initial et de répondre ainsi aux demandes d'adhésions concernant d'autres secteurs géographiques.

Aussi et conformément aux statuts de l'établissement foncier actualisés par délibération du 27 janvier 2005 et par arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2005, j'ai l'honneur de vous proposer de répondre positivement à la demande de la commune de SAINT THEOFFREY en décidant de donner une suite favorable à sa demande d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

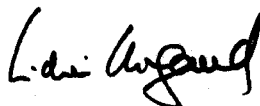
- décide de répondre favorablement à la demande d'adhésion de la commune de SAINT THEOFFREY,
- précise que la commune de SAINT THEOFFREY, disposera d'une voix délibérative au sein du conseil d'administration de l'EPFL.RG, au titre du collège des communes individuelles de la Matheysine,
- rappelle qu'en application de l'article VI des statuts, la présente délibération sera notifiée aux membres de l'établissement qui disposeront d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis,
- autorise le Président et le Directeur, chacun pour ce qui le concerne, à procéder à la mise en œuvre de la présente décision.

Contre : 14 (Mme TARDY, MM AVRILLIER, BACHIR-CHERIF, BETTO, COIGNE, DESCOURS, GIRARD, LCHAT, MICOUD, POIRIER, ROUX, SAVIN, VETTE, VICARIO)
Abstentions : 3 (Mmes KAMOWSKI, NOVELLI, M.GRASSET)
Pour : 27

Conclusions adoptées.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Didier MIGAUD